

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Contact !

En matière d'aménagement, une politique communale proactive est nécessaire

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lorsqu'un problème surgit au coin de la rue, dans son quartier, il n'est pas toujours aisé de savoir à qui s'adresser. De qui dépend la signalisation, la circulation, la route, les modifications de zones, tel projet, tel chantier ou tels travaux ? Pour le citoyen il est très difficile de trouver le bon interlocuteur.

L'administration communale étant le niveau le plus proche du citoyen, il serait dès lors bienvenu que ce soit vers elle que l'on puisse se tourner pour obtenir des réponses. Aujourd'hui c'est la réception de la mairie qui joue ce rôle. Il conviendrait, pour aider autant cette dernière que le citoyen en quête d'information, de désigner un service ou une personne de contact pour toutes les questions liées au territoire de proximité. Et ensuite d'en informer le public.

Sur le site internet de la commune :

Sous territoire http://www.vernier.ch/fr/territoire/intro_territoire/ des explications générales sont fournies (Plan directeur, de zones ou spécifiques, PLQ, autorisations) mais il n'y a pas d'onglet spécifiques, pas de possibilité de laisser une question ou de savoir à qui s'adresser en cas de questions.

Sous Actualités communales <http://www.vernier.ch/fr/actualites/actualitescommunales/> les communications sont de toute nature.

Quant au guichet virtuel, il ne traite pas de questions territoriales.

Dans le cadre de situations plus complexes (grands projets ou territoire plus élargi) c'est un groupe de contact qui devrait être établi. Ce groupe de contact réunirait les représentants de tous les acteurs concernés (Etat, commune, associations, entreprises et mandataires). Il permettrait d'assurer un suivi temporel et territorial. L'administration communale étant le niveau le plus proche du citoyen, il serait dès lors naturel que ce soit elle qui se préoccupe de mettre sur pied ces groupes de contact spécifiques et orientés autour de problématiques ou thématiques particulières. Pour exemple, le suivi du projet du quartier de l'Etang, du plan directeur communal, du dossier des citernes, des zones industrielles, du plan sectoriel de l'aéroport, etc.).

Les pressions allant grandissant sur le territoire, une politique communale proactive est nécessaire. Pour ces raisons, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif

- 1 à désigner la personne ou le service de référence en cas de questions liées aux problèmes de l'aménagement du territoire de proximité, et à en informer la population ;
- 2 pour les thématiques complexes, (quartier de l'Etang, plan directeur communal, citernes, etc.), à mettre en place des groupes de contact constitués des représentants de toutes les parties prenantes.

Pour l'UDC :

Christina MEISSNER et Ruth KAELIN

Vernier, le 3 mai 2015